



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 015-211500855-20241029-2024_36-BF

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 29 octobre 2024

Délibération : N° 2024_36

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt quatre le Mardi 29 Octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 21 octobre 2024

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, BADUEL Sébastien, THER Benoit Mmes CHASSAGNE Chrystel, PUYBOUFFAT Delphine, AMARAL Emmanuelle, TOURLAN Anne, MALGOUZOU Nathalie,

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mr THER Benoit

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N°2

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative (DM) a pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et permet ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les prévisions initiales du budget primitif.

En cours d'année, le Maire peut ainsi soumettre à l'assemblée délibérante une ou plusieurs DM. Le nombre et la fréquence des DM sont laissés à l'appréciation de chaque collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative pour le budget principal proposée. Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans la maquette budgétaire pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la Commune,

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 2318 / 10021	Autres immobilisations corporelles Aménagement place église/mairie	10 000,00
	Total	10 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2318 / 10024	Autres immobilisations corporelles réhabilitation ancienne Mairie en logement	10 000,00
Total		10 000,00

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, aucune abstention, aucun contre DECIDE :

- D'Adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 arrêtée comme suit :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 2318 / 10021	Autres immobilisations corporelles Aménagement place église/mairie	10 000,00
Total		10 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2318 / 10024	Autres immobilisations corporelles réhabilitation ancienne Mairie en logement	10 000,00
Total		10 000,00

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 29 octobre 2024
Reçu en Préfecture
le 06 novembre 2024
Publié ou notifié
le 06 novembre 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 octobre 2024

Le Maire

Gérard PRADAL

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 015-211500855-20241029-2024_36-BF



Le Secrétaire de séance
Benoit THER